

Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 15 janvier 2024

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présent(e)s : Mesdames Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Brigitte PULCINI, Alexandra LACANALE, Alexandra AUGUSTE, Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Bertrand GRIMAUULT, Jacques AMBRE, Sébastien CAULT.

Procurations :

Mme Anne HOARAU ayant donné procuration à Mme Brigitte PULCINI.

M. COLL ayant donné procuration à M. Jean-Pierre HUMBERT

Secrétaire de séance : Mme A. AUGUSTE

Ordre du jour

✓ **Désignation des membres au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Rives de l'Ain**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 4 décembre dernier, il a été adopté à l'unanimité l'adhésion de trois nouvelles communes au sein du SIE Villette Priay à compter du 1^{er} janvier 2024 avec le changement de ses statuts et son nom. Le SIE Villette -Priay devenant à compter du 1^{er} janvier 2024, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Rives de l'Ain. Il convient donc d'élire les trois délégués titulaires et les trois suppléants qui représenteront la commune de Villette sur Ain.

Titulaires :

Jean-Pierre HUMBERT (14 voix)

Jacques AMBRE (14 voix),

Philippe PETIT (14 voix),

Suppléants :

Alain L'HERBETTE (14 voix),

Sébastien CAULT (14 voix),

Daniel COLL (14 voix).

✓ **Modification du périmètre du SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux) basse vallée de l'Ain**

Monsieur le maire explique que le projet consiste à modifier le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) basse vallée de l'Ain (40 communes / 602 km²) pour le faire coïncider à celui du Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents, le SR3A (142 communes / 1700 km²). Ce projet de modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain est né d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Ce projet de modification du périmètre du SAGE est le fruit d'une démarche engagée depuis l'automne 2022 et s'inscrit dans la continuité de la nouvelle stratégie mise en place par les élus du SR3A sur la période 2020-2026. Elle trouve aussi son origine dans la volonté des élus d'améliorer la gouvernance sur le territoire du SR3A qui fait face à de nombreux enjeux dont le partage de la ressource, la gestion intégrée des milieux, la qualité de l'eau, l'adaptation au changement climatique. Ces évolutions accentueront les difficultés en termes de gestion de l'eau, notamment sur le plan quantitatif et entraîneront des répercussions importantes sur l'état des ressources en eau mais également sur l'ensemble des activités économiques et des usages qui dépendent de cette ressource. C'est dans ce contexte, que la question de la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain s'est posée.

Afin d'associer les parties prenantes à la démarche, le SR3A a souhaité instaurer, préalablement à la consultation officielle, des temps d'échanges avec les services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, le bureau de la CLE basse vallée de l'Ain ainsi que les EPCI et les élus locaux.

La co-construction d'une planification de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin-versant est apparue comme un élément indispensable dans le paysage territorial local. Validé par les élus du SR3A en comité syndical le 12 décembre 2023 et par les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la basse vallée de l'Ain le 27 novembre 2023, ce projet constitue ainsi une ambition forte pour le territoire.

Pour ce faire, la consultation officielle auprès des collectivités et du comité de bassin pour le projet de modification du périmètre du SAGE de la basse vallée de l'Ain se déroule du 20 décembre 2023 au 20 avril 2024. Instruite par les services de l'État (Art. R.212-27 du Code de l'Environnement), elle vise à valider la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain par la publication d'un arrêté inter préfectoral de modification du périmètre du SAGE.

Cette étape préliminaire de modification du périmètre n'est qu'un préalable à l'élaboration du futur SAGE Ain aval et affluents, que l'ensemble des acteurs seront amenés à bâtir par la suite.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain intégrant pour totalité ou pour partie le territoire communal.

Adopté à l'unanimité.

✓ **Choix de l'assistance de maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation du service public de l'assainissement collectif**

Monsieur le maire explique que le contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif arrive à échéance le 31 décembre 2024. Pour ce faire nous devons choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous aider à lancer la consultation. Deux propositions nous ont été transmises pour assurer cette mission de maîtrise d'ouvrage :

- La proposition d'Eau+ 01 s'élève à un montant de 9 520,00 HT.€.
- La proposition d'Assistance Conseil s'élève à un montant de 10 800,00 HT €.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition d'Eau+ 01 pour un montant de 9 520,00 HT €.

Adopté à l'unanimité,

✓ **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Madame Emilie Roche et à sa mutation au sein d'une nouvelle collectivité à compter du 01/01/2024.

Tableau des emplois permanents au 15/01/2024		
Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service administratif Secrétaire de mairie	1	Adjoint administratif et ou rédacteur
Agent administratif	1	Rédacteur pour 12h00 par semaine
Service technique Agent polyvalent	1	Adjoint technique pour 35h00 par semaine
Agent entretien	1	Adjoint d'animation pour 28h00 par semaine
ATSEM	1	ATSEM pour 28h55 par semaine
Agent de service	1	Adjoint d'animation pour 05h35 par semaine
ATSEM	1	Adjoint d'animation pour 25h35 par semaine
Agent service périscolaire	1	Adjoint d'animation pour 31h45 par semaine

✓ **Attribution d'un fonds de concours communautaire Transition écologique pour « Travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments de la mairie et de l'école ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 19 octobre 2023, décidé d'attribuer à la commune de Villette sur Ain un fonds de concours de 42 747,20 € afin de permettre la réalisation de travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments de la mairie et de l'école.

Le conseil municipal accepte le versement d'un fonds de concours communautaire de 42 747,20€ et approuve le plan de financement ci-dessous

Adopté à l'unanimité

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant
Changement éclairage LED Mairie et école	8 541,50 €	État, au titre de la DETR	17 736 €
Remplacement des menuiseries extérieures	14 715,00 €	Département	17 736 €
Remplacement des volets	10 729,50 €	Fonds de concours Transition Ecologique (30% du reste à charge)	32 060,40 €
Installation d'une pompe à chaleur pour Mairie et école	108 354,00 €	Bonus Fonds de concours (10% du reste à charge)	10 686,80 €
		Reste à charge communal	64 120,80 €
Assiette retenue	142 340 €	Total	142 340 €

✓ **Questions diverses**

Monsieur le maire explique que des mesures ont été instaurées pour les problèmes de divagation de chiens notamment avec un arrêté et une convention avec la Passe de l'Eider est en cours de signature.

Monsieur le maire annonce que le déploiement de la fibre optique à partir de la mi-avril 2024.

Clôture de la séance à 20h55.